

Un «vieux» médicament en relation avec Toul, le Baume du Commandeur de Pernes

Réflexions et hypothèses sur son origine

par Pierre LABRUDE et Vincent ROUYER

Le Baume du commandeur, qui possède d'autres noms moins usités que nous envisagerons plus loin, est un "vieux" médicament puisqu'il apparaît, pour la première fois en France, en 1694, voici donc plus de trois siècles, dans la première édition de l'Histoire générale des drogues de Pomet¹. Son usage est aujourd'hui très restreint, mais l'un d'entre nous a eu la surprise et le plaisir de le voir cité, en juin 2000, dans la formule d'une pommade cicatrisante inscrite dans le livret de stage d'une étudiante de 6^{me} année de pharmacie de Nancy. Ce point mérite d'être signalé, même si le Baume n'est pas le seul remède ancien à être encore quelquefois prescrit et utilisé.

Comme notre titre l'indique, la ville de Toul est mêlée à la "carrière médicamenteuse" du Baume du commandeur, et ceci en raison de relations (*que nous ignorons*) entre le commandeur de Pernes, de l'Ordre de Malte, et Monsieur de Pimodan, lieutenant du roi à Toul, puis de ce dernier avec Pomet. Mais voyons d'abord ce qu'est un baume et ce qu'est le Baume du commandeur.

1. POMET P., *Histoire générale des drogues, traitant des plantes, des animaux et des minéraux...* chez Loyson, Pillon et Ducastin, Paris, (1^{re} édition), 1694, livre VII, p. 279 ; 2^{me} édition, avec Pomet fils, chez Ganeau et fils, Paris, 1735, vol. 2, p. 56-57. À sa parution, en 1694, c'était l'ouvrage le plus important sur le sujet.

Pomet, marchand droguiste et épiciers, professeur au Jardin Royal des Plantes, est né à Paris en 1658 et y est mort en 1699. Son fils Joseph a été apothicaire à Saint-Denis. Sur Pierre Pomet, on trouvera une biographie dans : Michaud M., *Biographie universelle*, 1854, réédition 1966, Akad. Druck u. Verlagsanstalt, Graz (Autriche), vol. 34, p. 11-12.



Fig 1 : La page de couverture de l'*Histoire générale des drogues...* de Pomet

(2^{me} édition, fonds ancien de la bibliothèque de pharmacie du Service commun de documentation de l'Université Henri Poincaré-Nancy 1).

Le Dictionnaire universel français et latin, vulgairement appelé "Dictionnaire de Trévoux", (P. ANTOINE, Nancy, édition 1734, 5 volumes) indique (vol. 1, 1844) que le vin clair est du vin dans lequel on a ajouté du miel et des épices aromatiques, ou du vin rouge paillet. Le mot paillet (vol. 4, 439) désigne un vin rouge, clair et pâle, couleur de paille.

Qu'est-ce qu'un baume ? Qu'est-ce que le Baume du commandeur ?

Selon Dorvault², le nom de baume paraît avoir été donné, à l'origine, à des compositions auxquelles on attribuait des vertus souveraines, c'est-à-dire au plus haut degré. Puis, le nom s'est étendu à des préparations liquides odorantes généralement alcooliques, - ce qui est le cas pour le Baume du commandeur -, d'où le nom de teintures que nous reverrons, et plus tard encore à des substances naturelles odoriférantes, - comme le baume de Tolu qui rentre dans la formule du Baume du commandeur -. On distingue donc les baumes naturels et les préparations médicamenteuses anciennes, que certains appellent baumes factices, et qui constituent un groupe de médicaments, proche des onguents et des alcoolats. D'usage externe, ils sont vulnéraires, fondants et résolutifs, c'est-à-dire qu'ils sont propres, respectivement, à guérir les blessures, les plaies et les ulcères, à amollir, dissoudre, dissiper et évacuer les humeurs, et à faire disparaître l'inflammation³.

Dans son Histoire générale des drogues (voir figure 1), Pomet écrit : *Baume de Monsieur le Commandeur de Perne, qui m'a été donné par Monsieur de Pimodan, Lieutenant de Roy de Toul de Lorraine. Prenez : baume sec 1 once³ ; storax en larmes (morceaux) 2 onces ; benjoin en larmes 3 onces ; aloës cicotrin, myrrhe tryée (triée), oliban en larmes (encens), racines d'angélique de Boëme (Bohème), fleur de millepertuis, de chacun demi-once ; l'esprit de vin (alcool éthylique) 2 livres⁴, le tout battu et mis dans une bouteille bien bouchée au soleil pendant la canicule. Et, au bout de ce temps, on passe le tout au travers d'un linge (pour filtrer), et on s'en sert pour les maladies ci-dessous déclarées. Les vertus du Baume de M. le Commandeur de Perne suivant l'original qui m'en a été donné.*

La liste des indications thérapeutiques qui suit est longue et ce médicament apparaît, donc, comme une panacée, c'est-à-dire un remède actif contre tous les maux, ce qui est classique à l'époque. La première indication mérite toutefois d'être détaillée :

Premièrement il n'y a point de coup de fer ou de feu, pourvu que la plaie ne soit pas mortelle qu'on ne guérisse dans huit jours, en y mettant de ce baume, soit avec une plume, coton ou injection ; pourvu encore que l'onpanse la playe avec baume, et qu'il n'y ait point eu d'autres appareils... il ne s'y fera point de pus. Il ne faut ni tente (sorte de mèche qu'on introduit dans les plaies, ulcères, etc.), ni emplâtre ... sur tout les premières fois ; il fait grande douleur, mais cela ne dure pas un Ave Maria, et puis on n'en sent plus. Le Baume est donc d'abord un médicament des blessures et des plaies, un vulnéraire.

Les autres indications citées sont : *la colique* (quelques gouttes dans du vin clair), *la goutte, le mal de dents* (c'est une des indications classiques de l'encens), *les ulcères, cancers et chancres* (ce sont d'autres formes de plaies), *les morsures des bêtes venimeuses et même des chiens enragés* (même remarque), *la petite vérole* (variole, qui provoque des cicatrices cutanées indélébiles sur le corps et le visage), *les hémorroïdes, les fluxions* (gonflements douloureux dus à des amas d'humeurs, des abcès ; en d'autres termes où existe une inflammation), *les meurtrissures, le pourpre* (Est-ce l'urticaire ou fièvre pourprée, ou encore la rougeole pourprée ?), *les maux des yeux et de l'estomac. Il provoque les ordinaires* (règles) *aux femmes et arrête leurs pertes de sang* (sic), *les fistules* (communication anormale entre un organe et l'extérieur ou un autre organe à la suite d'un abcès, d'une plaie ou d'un traumatisme), *les flux de ventre et de sang* (écoulements), *enfin l'enclouure des chevaux* (blessure faite au pied au moment du ferrage) *où il faut en jeter une goutte ou deux dans le trou d'où l'on aura tiré le clou* (sic). La monographie de la seconde édition de l'ouvrage, en 1735, est identique, à quelques détails près¹.

On le voit, les indications du Baume sont multiples, surtout en usage externe et pour les blessures et les plaies en général. C'est une des conséquences de son origine. Nous en reparlerons. Mais il y a aussi des usages internes et la dose, cinq ou six gouttes en général dans ce cas, doit être diluée dans du vin clair ou paillet¹ ou dans du bouillon. Le Baume ne se chauffe pas et son flacon doit être tenu bien bouché.

2. DORVAULT F., *Baumes*, dans : *L'officine - Répertoire général de pharmacie pratique*, 18^{ème} édition, Vigot, Paris, 1948, p. 529 et 532. Les définitions d'époque viennent du *Dictionnaire de Trévoux* (réf. 1).

3. Ancienne mesure de masse, l'once équivalait à 30,6 g.

4. La livre vaut 16 onces, soit 489,5 g.

Qui est donc le commandeur de Pernes ?

Dans les publications qu'il a fait paraître sur le Baume dans le *Journal de pharmacie et de chimie* et d'autres revues⁵, Bouvet rapporte l'enquête qu'il a menée pour identifier celui qui est considéré comme l'inventeur de ce médicament. Ses recherches dans différents dépôts, dont les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, lui ont permis de savoir qu'il s'agit de frère Gaspard de Pernes, commandeur de Xugney et de Libdeau. Le siège de ces commanderies de l'Ordre de Malte est à Toul et elles figurent sur la liste du Grand Prieuré de Champagne, dont le chef-lieu est à Voulaines (aujourd'hui, Voulaines-les-Templiers, en Côte-d'Or, non loin de Châtillon-sur-Seine et de Dijon, à 60 kilomètres environ) où doit, sans doute, se trouver une maison de l'Ordre, ce qui permettrait d'expliquer l'expansion des emplois du Baume et d'autres noms qu'on lui connaît (voir plus loin).

Gaspard de Pernes appartient à une très ancienne famille, pour laquelle Bouvet a trouvé des documents remontant au XI^e siècle, dont le nom provient de Parnes, à quelques kilomètres de Magny-en-Vexin, dans l'Oise. Du diocèse d'Autun, peut-être né dans cette ville - mais on ignore quand - où son père Louis était patron de l'église Notre-Dame où il fut inhumé en 1694, Gaspard a été reçu dans l'Ordre le 1^{er} décembre 1650⁶ et la revue des Oeuvres hospitalières de l'Ordre⁷ indique qu'en 1682, donc 32 ans plus tard - il pourrait alors avoir 48 ans -, il est commandeur de Xugney et de Libdeau. Le court article que cette revue lui consacre⁸ indique qu'on ne sait que peu de choses de sa vie, mais qu'il est l'inventeur du Baume qui porte son nom.

5. BOUVET M., *Le baume du Commandeur de Pernes*, *Journal de pharmacie et de chimie*, 1929, 8^e série, vol. 9, p. 59-70. Autres articles dans : *Le courrier médical*, 1929, p. 173-174, 191 et 203 ; *La pharmacie française*, 1929, p. 189-197.

6. Les jeunes chrétiens ayant huit quartiers de noblesse entrent normalement dans l'Ordre à l'âge de la majorité, soit 16 ans, ce qui ferait naître Gaspard en 1634, mais il leur est possible d'être reçus beaucoup plus jeunes, et nombre de chevaliers sont reçus "de minorité", pour jouir d'une ancienneté plus grande et donc pouvoir bénéficier plus vite d'une promotion, l'une étant la nomination à une commanderie. Voir par exemple à ce sujet : C. PETIET, *Ces Messieurs de la Religion*, France-Empire, Paris,

Dans son travail sur la commanderie de Xugney, Quintard⁹ indique que son commandeur était haut, moyen et bas justicier, et que la ferme était exploitée par un fermier amodiateur⁹. Il mentionne aussi qu'un terrier a été fait, par ordre de Gaspard de Pernes, en 1682. Ce dernier était décédé en 1696 puisqu'un procès-verbal de juin de cette année mentionne l'existence, dans la chapelle, d'un *calice armorié des armes de feu M. le Commandeur de Pernes, sans doute d'argent au pal d'azur chargé d'une croix encrée d'argent* comme l'a montré Bouvet⁵. Un Guy de Pernes a été évêque de Toul en 1306-1307¹⁰. Appartenait-il à l'ascendance familiale de Gaspard ?

Les commanderies de l'Ordre du Temple, puis de celui de Malte : Xugney et Libdeau

Au moment où Gaspard de Pernes est commandeur de Xugney (ou Sugny) et de Libdeau (ou Libdo), ces commanderies appartiennent à l'Ordre de Malte qui a succédé dans leur possession à l'Ordre du Temple.



Figure 2 : La chapelle de l'ancienne commanderie de Libdeau à Toul (Cliché Etudes Tuloises).

1992, chap. 3, p. 69-74 (réf. 16).

7. *Histoire de l'Ordre. Le baume du commandeur*, *Oeuvres de Malte* (revue de l'Ordre), 1994, 3^e trimestre, p. 22.

8. QUINTARD L., *La commanderie de Xugney*, *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, Nancy, 1877, 3^e série, vol. 5, p. 355-369.

9. L'amodiation est la prise à bail, par un fermier, d'un héritage d'un propriétaire en vue de le cultiver. Les fruits sont partagés entre le propriétaire et l'amodiateur, en général par moitié, soit directement (fruits, grains,...), soit en argent. D'après TRÉVOUX (réf. 1), vol. 1, 136.

10. *Histoire de Lorraine. Société lorraine des études locales*, Berger-Levrault, Nancy, 1939, p. 713.

Rappelons, simplement, que l'ordre militaire du Temple est né d'un groupe d'hommes rassemblés autour du chevalier champenois Hugues de Payns, resté en Terre Sainte après une croisade, et qui décida, vers 1119, de mettre sur pied une confrérie de chevaliers chargés de protéger les pèlerins sur les routes. Le roi de Jérusalem les installe dans un palais construit sur les ruines du temple de Salomon. L'ordre qui se crée prend le nom de «Pauvres chevaliers du Christ», mais il est surtout connu sous celui de «Chevaliers du Temple», par allusion à son lieu d'installation¹¹. Le développement de l'Ordre correspond à la période des croisades. Dès le XII^e siècle, les dons affluent et les Templiers doivent s'organiser pour gérer rationnellement leurs biens. L'unité de base de leur système est la commanderie, dotée d'une chapelle, qui est une exploitation agricole et un établissement financier.

L'Ordre a divisé la France en baillies, et celle de Lorraine comporte 15 commanderies et 13 granges dont, entre la Woëvre et la Moselle, la commanderie de Libdeau à environ 5 kilomètres au nord-est de Toul sur la route de Dieulouard, et, dans les Vosges, la commanderie de Xugney, sur la commune de Rugney, à 5 kilomètres au sud-ouest de Charmes. Xugney possède une grange à Virecourt dans le canton actuel de Bayon et une près d'Haillanville, dans le canton de Châtel-sur-Moselle. *Etudes toulouses* a fait mention, à plusieurs reprises, de la commanderie de Libdeau et de l'état préoccupant de sa chapelle (fig. 2) au sein d'une exploitation agricole¹². Xugney est également, de nos jours, une exploitation agricole. De l'époque, en demeurent une tour de défense, un colombier et la chapelle de la fin du XII^e siècle. On trouvera d'abondants renseignements sur ces deux établissements dans les ouvrages de Henry¹³ et Rento¹³. Ainsi que dans les publications de Lepage¹⁴, Quintard¹⁵ et Olry¹⁵.

Au début du XIV^e siècle, l'Ordre du Temple présente trois grands défauts : il est trop riche, le roi de France lui doit trop, son utilité n'est plus évidente. À

l'aube du 13 octobre 1307, tous les Templiers de France sont arrêtés ; le 18 mars 1314, le Grand Maître est brûlé... Le 2 mars 1312, Philippe le Bel avait exigé l'abolition de l'Ordre et le transfert de ses biens à un ordre militaire. Le 2 mai suivant, une bulle du pape Clément V attribuait ces biens à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Dans la nouvelle dimension de cet ordre, la commanderie (ou préceptorie) de Xugney est unie à celle de Libdeau. Le premier commandeur hospitalier est frère Bertrand de Burei (ou Burey), mort en 1326 et inhumé sous le pavement de la chapelle de Libdeau¹⁶.

Voyons, de la même manière, les origines de l'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il provient d'un hospice placé sous l'invocation de saint Jean l'Aumônier, fondé vers 1048 par des pèlerins italiens pour recevoir les pèlerins chrétiens malades. Le moine français Gérard de Martignes transforme l'hospice en un ordre religieux, l'Ordre hospitalier de Saint-Jean, dont les règles sont fixées en 1113. Son successeur, Raymond du Puy, ajoute à l'ordre un caractère militaire, dans le même but qu'à l'Ordre du Temple : la protection des pèlerins. L'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean-de-Jérusalem est placé sous le patronage de saint Jean-Baptiste. En 1291, à la chute de Saint-Jean-d'Acre, l'Ordre se replie sur Chypre puis, en 1306, s'installe à Rhodes. Les chevaliers devenus *de Rhodes* vont s'y maintenir et mener une guerre de course en Méditerranée contre les Soudans d'Afrique orientale et les Ottomans. Mais, en 1522, Soliman le Magnifique met le siège sur Rhodes et le Grand Maître Villiers de l'Isle-Adam doit capituler et quitter l'île. C'est, seulement, le 24 mars 1530 que l'Ordre retrouve une assise territoriale avec la donation en fief, par Charles-Quint, des îles de Malte et de Gozo, et de Tripoli. Les chevaliers de Saint-Jean deviennent les chevaliers de Malte¹⁶⁻¹⁷.

Comme les Templiers, les Hospitaliers ont organisé leurs domaines fonciers en commanderies qui

11. HENRY M., *Itinéraires templiers en Lorraine*, Editions Serpenoise, Metz, 1998, passim. Pour Libdeau, principalement p. 99-106, et pour Xugney, p. 115-127.

12. VAILLANT A., *Recherches toponymiques à Francheville, Manoncourt-en-Woëvre et Libdeu*, *Etudes toulouses*, 1998, n° 88, p. 30-32.

13. RENTO J.J., *La croix, le glaive et la charrue - Sur les pas des templiers vosgiens en Lorraine*, Gérard Louis, Remiremont, 1996, passim. Pour Xugney, principalement p. 58-59 et 70-86.

14. LEPAGE H., *Libdeau*, dans : *Les communes de la Meurthe...* 1^{er} volume, Lepage A. impr., Nancy, 1853, p. 592-593.

15. OLRÉ E., *Répertoire archéologique de la ville, des faubourgs et du territoire de Toul*, Lepage, Nancy, 1870, p. 45, 49 et 82-83.

16. PETIET C., *Ces Messieurs de la Religion. France-Empire*, Paris, 1992, 323 p.

17. GALIMARD FLAVIGNY B., *Les chevaliers de Malte, des hommes de fer et de foi*, Gallimard, Paris, collection Découvertes, 1998, n° 351, 128 p.

sont au nombre de plusieurs centaines en Europe. Pour les chevaliers qui consacrent leur vie à l'Ordre, l'avancement se traduit par l'obtention d'une commanderie qui promet au grade de commandeur et constitue une source de revenus. Cette promotion nécessite une certaine ancienneté et, selon une *coutume* datant de la fin du XVI^e siècle, d'avoir *fait quatre caravanes*, c'est-à-dire d'avoir servi à la mer pendant quatre fois six mois contre les Turcs et les Barbaresques, ce qui est l'occasion, soulignons-le, vu le sujet traité ici, de recevoir des blessures et donc d'avoir besoin des soins des chirurgiens et des médicaments préparés par les apothicaires de l'Ordre.

Qui est Monsieur de Pimodan ? La famille argonnaise de Rarécourt de La Vallée de Pimodan

Rarécourt est un village d'Argonne situé à une dizaine de kilomètres au sud-est de Clermont-en-Argonne dont il est aujourd'hui *séparé* par l'autoroute de l'Est. Verdun est à une vingtaine de kilomètres à l'est. La famille de Rarécourt est très anciennement connue, même si les dates de ses origines diffèrent légèrement selon les sources, depuis Acon de Rarécourt vers 1170 par exemple, et nous retiendrons ici celles des *Titres de la Maison de Rarécourt... vérifiées en 1766...*¹⁸ : la Maison est connue depuis Raussin en 1247, avoué¹⁹ de Rarécourt, qui prit part à la cinquième croisade et dont le nom et les armes figurent dans la galerie des croisades du musée de

18. ROSEROT A., *Titres de la Maison de Rarécourt de La Vallée de Pimodan, vérifiés en 1766 par M. de Beaujon, avec continuation jusqu'à nos jours*, Plon, Paris, 1903, 459 p. (surtout p. 161 à 230 pour ce qui nous concerne ici).

**Pour cette Maison, Toul et l'Ordre de Malte,
on pourra également consulter :**

BATAILLE C.L., *Notice historique sur la ville de Toul, ses antiquités et ses célébrités*, Paris-Nancy-Toul, Nutzbaum pour l'édition toulouise, 1841, p. 46.

THIÉRY A.-D., *Histoire de la ville de Toul et de ses évêques (suivie d'une notice sur la cathédrale)*, Paris-Nancy-Toul, VEUVE BASTIEN pour l'édition toulouise, 1841, volume 1, p. 144-162, avec un plan dû à M. l'abbé Morel.

FRANÇOIS C., *Études sur les rues, la cathédrale et les écoles de Toul (suite d'une notice...)*, Lemaire, Toul, 1876, p. 26-28.

BATAILLE-FRANÇOIS V., *Études sur Toul ancien. Les Toulousiens aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Lemaire, Toul, 1891, 254 p. (surtout chap. XXIV, p. 147-154).

CAZIN N., *La Vallée-lès-Rarécourt. Études pour l'histoire d'un domaine*, Horizons d'Argonne, 1975, n° 28-29, p. 57-67.

Versailles. La filiation de la famille est continue depuis Beaudouin de Rarécourt, en 1363. L'acquisition du domaine de La Vallée, près de Rarécourt, a lieu à la fin du siècle.



Figure 3 : L'hôtel de Pimodan, rue Général Gengoult à Toul (photographie V. Rouyer).

PIMODAN (Marquis de), *La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains*, Calmann-Lévy, Paris, 1885, 441 p.

PIMODAN G. de, *Vie du Général de Pimodan (1822-1860)*, H. Champion, Paris, 1929, p. 354-356.

ROUYER V., *L'hôpital du Saint-Esprit à Toul. Études toulousines*, 1996, n° 79, p. 3-10 et 1998, n° 86, p. 3-9.

WARREN R. de, *Grand armorial de France*, Frankelve, Paris, et Berger-Levrault, Paris-Nancy, réimpr. 1975, vol. 5, p. 430. L'ouvrage ne mentionne pas Perne ou Pernes.

Les immeubles de l'ancien hôpital des Bourgeois (encore appelé "du Saint-Esprit") et de l'ancien hôtel de Pimodan sont aujourd'hui protégés au titre des Monuments historiques (Inventaire de Lorraine).

19. L'avouerie (de advocare, appeler auprès de soi, invoquer l'assistance) consistait essentiellement dans les droits qu'un seigneur laïc possédait sur une terre ecclésiastique, à charge de la défendre. L'avoué était le laïc chargé par le seigneur ecclésiastique de défendre les droits des églises et des abbayes, de les protéger et de les représenter en justice. Rarécourt appartenait à l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun.

La famille s'éloigne de l'Argonne et s'installe à Toul avec l'épiscopat de Christophe de La Vallée qui devient évêque et comte de Toul, en 1588, non sans quelques difficultés avec les chanoines. Il est né en 1554, à Aubréville, à côté de Clermont-en-Argonne, à environ 9 kilomètres au nord de Rarécourt. À ce moment, il est maître des requêtes du duc de Lorraine et gouverneur du jeune Eric de Vaudémont. Prince du Saint-Empire, primat de Lorraine, conseiller du Roi, Monseigneur de La Vallée a pour bailli d'épée son neveu Claude de La Vallée, qui contribue activement à la réunion de Toul à la France. Mort à Liverdun, le 27 avril 1607, dans la résidence fortifiée que les évêques de Toul y possèdent depuis le XII^e siècle, Christophe est le dernier évêque-comte à avoir exercé le pouvoir souverain à Toul.

La personne qui nous intéresse ici est Charles-Christophe de La Vallée de Pimodan, baron d'Echénay, lieutenant du roi à Toul, grand bailli de Toul (titre devenu héréditaire pour le chef de la famille), voué de Toul et Baccarat, etc.¹⁹. Envisageons succinctement quelques éléments de sa biographie¹⁹. Né en 1640, il est émancipé à Toul en octobre 1660. Le 1^{er} juin 1662, a lieu en sa faveur, pour le fief de Pimodan, par le Prince de Condé²⁰, une augmentation de fief avec érection de haute justice, dont il rend foi et hommage en septembre 1663 et qui fait l'objet de lettres patentes de Louis XIV en janvier 1671. Pimodan se trouve près d'Aubréville et Charles-Christophe y a une résidence. Le 29 octobre de la même année (1662), est signé son contrat de mariage avec Jeanne-Catherine Midot de Villers, fille d'un conseiller au Parlement de Metz²¹ et nièce, selon Bataille-François¹⁸, de Jean Midot, grand-archidiacre et grand-vicaire du diocèse de Toul.

Le 5 avril 1673, à Saint-Germain, Louis XIV octroie une *commission de lieutenant de roi au gouvernement de Toul en faveur du Sieur de Pimodan*, puis, de Versailles, le 21 janvier 1692, il lui accorde provision de la charge de bailli de robe courte de Toul à la suite de la démission du comte de Feuquières²². Enfin, le 19 février 1701, le roi donne provision de l'office de lieutenant des Maréchaux de France au bailliage de Toul à *Charles-Christophe de La Vallée-Pimodan, baron d'Echénay*. Il avait en effet acquis la baronnie d'Echénay (en Haute-Marne de nos jours) en juin 1680²³.

Charles-Christophe de Pimodan rédige son testament en avril 1709²⁴ et y ajoute plusieurs codicilles jusqu'en septembre 1718. Il meurt le 2 novembre 1718 et est inhumé aux côtés de son épouse Jeanne-Catherine dans l'église Saint-Amand, sa paroisse²⁵. Ils avaient eu cinq enfants : Nicolas-François, Charles-Hervé (1671-1736) qui succéda à son père comme grand bailli d'épée de Toul, Charles-Joseph, Louis-Ignace (?-1750) qui fut lieutenant de Roi et des Maréchaux de France à Toul après son père, et Marie-Marguerite. À Toul, M. de Rarécourt de La Vallée habitait, rue du Saint-Esprit (de nos jours, 6 et 6 bis rue Général Gengoult), l'hôtel de Pimodan (fig. 3) qui avait été auparavant le couvent des religieux du Saint-Esprit, et qu'avaient transformé Claude de la Vallée et son fils¹⁸. Son beau-père Midot avait créé une belle propriété avec maison, jardin, jets d'eau... la Folie-Midot - dont le nom s'est transformé en Folie-Millot - dont la famille Pimodan hérita.

20. La Maison de Condé est une branche collatérale de la Maison capétienne de Bourbon qui règne sur la France. Il s'agit ici de Louis II, Prince de Condé, appelé Monsieur le Prince, et connu dans l'histoire comme le Grand Condé. Depuis décembre 1648, il a obtenu de Mazarin la cession à son profit de plusieurs places lorraines, dont Clermont-en-Argonne.

21. Le Parlement de Metz a été créé par un édit royal de janvier 1633. Les relations ne sont pas bonnes entre le Parlement et le gouverneur de la ville, le cardinal de Lavalette, qui voit dans l'activité des parlementaires une atteinte à ses pouvoirs et qui obtient de Louis XIII, le 7 avril 1637, un arrêt ordonnant le transfert du Parlement à Toul. Il y arrive le 12 avril et s'installe d'abord dans la maison du grand-archidiacre Leliepvre, à l'angle de la rue Pierre-Hardie et de la rue des Prêtres (aujourd'hui rue d'Inglemur), puis dans le couvent des Cordeliers. Le Parlement ne sera rappelé à Metz que le 1^{er} décembre 1658, et pour cela, il lui faudra verser au Trésor de l'épargne la somme de 200.000 livres (réf. 18 et BOUR R., *Histoire de Metz*, Ed. Serpenoise, Metz, 1997, p. 129-130).

22. Par un édit d'août 1634, Louis XIII a ordonné l'établissement de cinq bailliages dans les Trois-Evêchés. Le bailliage de Toul n'est définitivement établi qu'en 1641 après que les magistrats de Toul aient produit de nombreuses requêtes. En effet, le bailli leur fait "concurrency", car il est un agent royal chargé de fonctions judiciaires. La famille de Pimodan a conservé la fonction de bailli à Toul jusqu'à la Révolution (réf. 18).

23. On trouve aussi "des Chenets" dans les textes officiels, par exemple le Grand armorial de France (réf. 18). Echénay se trouve alors dans la prévôté d'Andelot, non loin de Joinville (aujourd'hui en Haute-Marne). Le château, que la famille a conservé, a donné son nom au village qui s'appelait auparavant Espinceloy. De nos jours, Echénay est au sud de la route Vaucouleurs-Joinville, à peu de distance de la limite territoriale entre la Meuse et la Haute-Marne.

24. ADMM, sous la cote BJ 8354.

25. L'église Saint-Amand, du bourg de ce nom, datait du VIII^e siècle. Elle avait été reconstruite au XVIII^e siècle, mais elle fut détruite à la Révolution. À sa place et à celle de son cimetière, furent érigées la synagogue (dont l'entrée est rue Saint-Amand) et la halle au blé (1824), puis une école (réf. 15), l'école Jules Ferry, aujourd'hui centre culturel. Leur souvenir demeure avec les rues "Saint-Amand" et "de la Halle".

L'Ordre de Malte à Toul

Les Templiers étaient présents à Toul depuis 1214²⁵. Lorsqu'ils leur succèdent dans leurs possessions, les chevaliers de Malte font construire rue de La-Fleur-de-Lys (de nos jours, rue Gouvion-Saint-Cyr), à une époque qui nous est inconnue selon Olry²⁶, un hôtel avec des dépendances et un oratoire pour y faire le service qui devait normalement avoir lieu à Libdeau, siège de la commanderie. L'ensemble, qui a subi des destructions et des modifications, - mais dont il existe un plan aux Archives de Meurthe-et-Moselle, occupe, à l'époque où Olry écrit (1870), les numéros 1, 5, 7 et 9 de la rue. L'Ordre possède d'autres biens en ville, dont une maison dans la rue du Four²⁶ et des hôtels rue du Saint-Esprit (rue Général-Gengoult) qui portent aujourd'hui les numéros 26, 28 et 30.

À la Révolution, l'hôtel du commandeur est pillé et les archives brûlées place de la Liberté²⁷. La chapelle, en mauvais état depuis longtemps, est démolie. L'hôtel de la rue Gouvion-Saint-Cyr conserve des vestiges de son ancienne destination. Aux numéros 26, 28 et 30 précités de l'actuelle rue Général-Gengoult, se trouve ce qui est désigné sous le nom d'*hôtel des chevaliers de Malte*²⁸. Il possède une façade décorée de colonnes, de motifs végétaux et d'une tête de lion.

Comment tenter d'expliquer la transmission de la *recette* du Baume, de l'ordre de Malte à Pimodan, puis de Pimodan à Pomet ? À Toul, il n'est pas étonnant que des personnages officiels comme M. de Pimodan et M. le Commandeur se connaissent et, pourquoi pas, se rencontrent, se fréquentent et se reçoivent. Tous deux sont des notables et appartiennent au premier ordre du royaume qui, en ville, ne doit pas avoir une représentation très nombreuse, même lorsque le Parlement messin est exilé à Toul. Pimodan et Pernes ont des hôtels dans la même rue. On sait aussi que des membres de la famille Pimodan entreront dans l'Ordre, et le lieutenant du roi a pu s'informer des conditions d'entrée et de la vie des chevaliers. Ils ont aussi pu parler de malades et de blessés, puis de traitements et de

médicaments, l'hôpital du Saint-Esprit jouxtant la propriété Pimodan qui en a été une dépendance, et servant jusqu'au XVII^e siècle (V. ROUYER, réf. 18).

À propos des médicaments, on sait aussi que les ordres religieux et hospitaliers possèdent des apothicaireries et assurent un service pharmaceutique au profit, bien sûr, de leurs membres et de ceux qu'ils accueillent, mais aussi des laïcs malades et indigents, et souvent de la population *en général* qui s'y approvisionne de manière régulière, ce qui ne manque pas, bien sûr, de créer des conflits avec les apothicaires installés dans les villes, même s'ils ne sont pas, comme on l'imagine, très nombreux. Il n'est pas impossible qu'un membre de l'entourage de M. de Pimodan se soit blessé et qu'il ait eu recours aux Chevaliers et à leur Baume...

Pour ce qui est de la relation Pimodan-Pomet, il n'y a pas d'ambiguïté puisque Pomet écrit tenir la recette de M. de Pimodan. Nous ignorons par contre comment ces personnages ont pu se connaître. Leur relation se situe sans doute à Paris puisque Pomet est parisien et qu'il jouit d'une situation relativement importante puisque Michaud (réf. 1), et Bousset, Bonnemain et Bové indiquent²⁹ qu'il est professeur au Jardin Royal des Plantes. Quant à la famille de Pimodan, on sait que, dès le début du XVII^e siècle, elle quitta l'Argonne pour habiter Toul et Paris et, en particulier, l'hôtel Pimodan dans l'île Saint-Louis. Mais ceci n'explique ni le lieu ni la raison de la rencontre du lieutenant du roi et du marchand droguiste, ni les motifs de la communication de la formule du médicament du premier au second... Habitent-ils alors l'un à proximité de l'autre ? Pomet, qui est un grand voyageur, comme le sont nécessairement les botanistes, serait-il passé à Toul et y aurait-il rencontré M. de Pimodan ? Sans doute ne le saura-t-on jamais, sauf à se livrer à des recherches sur ces points. Mentionnons ici que le prince de Condé connaît Lemery qui publiera, lui aussi, plus tard (voir plus loin), une formule du Baume³⁰.

26. La présence de la rue du Four est attestée dans les actes depuis le Moyen âge, mais sa localisation reste actuellement inconnue.

27. Avant la Révolution, il existe une rue de la Liberté, plutôt appelée rue Saint-Jean et actuellement rue de la République. La présence d'une place n'est pas attestée. Il est probable que les archives ont été brûlées sur la place de la Fédération (1793), ancienne place Dauphine, et actuelle place de la République.

28. Il s'agit probablement d'une seule propriété de grandes dimensions avec corps principal sur rue, ailes et jardin, désignée sous le nom d'*hôtel des chevaliers de Malte*.

29. BOUSSET P., BONNEMAIN H. et BOVÉ F.J., *Histoire de la pharmacie et de l'industrie pharmaceutique*, Editions de la Porte verte, Paris, 1982, p. 280.

30. PUJO B., *Le Grand Condé*, Albin Michel, Paris, 1995, p. 364.

Quelle peut être l'origine du Baume du commandeur ?

Le Baume du commandeur de Pernes est connu dans les ouvrages de pharmacie sous d'autres noms, beaucoup moins usités. Officiellement, compte tenu de sa composition, il est inscrit dans les formulaires sous le nom de *teinture balsamique*. Dans la rubrique qui lui est consacrée dans deux éditions de *L'Officine*³¹ que nous avons prises au hasard, les autres noms, dans l'ordre après celui de Baume du commandeur, sont : *Baume du chevalier de Saint-Victor*, *B. des innocents*, *B. catholique*, *B. vulnérable anglais*, *B. persique*, et *Elixir traumatique*. Bouvet, dans *Le courrier médical*³² indique aussi le nom de *Baume de la Miséricorde* qui viendrait de sa diffusion dans le royaume par la Société de la Miséricorde de Dijon, créée en 1658 pour le soulagement des pauvres.

Il ne semble pas, à notre connaissance, que des recherches aient été faites sur l'origine de ces autres noms, si ce n'est, très récemment sur le second, *Baume du chevalier de Saint-Victor*, par Storck³³ qui a effectué un travail similaire à celui de Bouvet³², ce qui lui a permis de retrouver la famille de Saint-Victor et les frères *Georges de Castillon Saint-Victor et Louis de Castillon*, reçus, tous les deux, dans l'Ordre de Malte dans le Grand Prieuré de Saint-Gilles en 1624. Storck identifie le fief de Saint-Victor à Saint-Victor-de-Malcap, dans le Gard.

Le *Baume du chevalier de Saint-Victor* est cité, pour la première fois, en 1715 par Lemery dans la seconde édition de sa *Pharmacopée universelle*³⁴ et sa formule est peu différente de celle du Baume du com-

mandeur publiée par Pomet¹. Par contre, après la préparation, Lemery fournit une liste d'indications qui ne sont pas similaires à celles de Pomet : *colique venteuse*, *goutte sciatique*, *faiblesse d'estomac*, *pituite*³⁴, *fatigue*, *mal de dents*, *plaies et blessures*, *petite vérole*. Il termine la monographie par : *Quelques-uns ont donné à ce baume le nom de Baume du Commandeur de Pernes*. Storck émet l'hypothèse que l'un des deux chevaliers, en service dans l'une des 54 commanderies du prieuré de Saint-Gilles, aurait rencontré Lemery à l'occasion du séjour que ce dernier fit dans la région de Montpellier de 1668 à 1671 et qu'il lui aurait alors communiqué la formule. Nous ne trouvons pas cette explication satisfaisante. S'il connaissait cette formule depuis plus de vingt ans, pourquoi Lemery ne l'a-t-il pas fait figurer dans la première édition de sa *Pharmacopée* en 1697, peu après celle de Pomet ? Pourquoi a-t-il attendu si longtemps ?

Par contre, nous partageons l'avis de Storck que ni Pernes, ni Saint-Victor ne sont les auteurs de l'une et l'autre des formules. La multiplicité des noms du médicament nous semble le confirmer. À l'opposé de Jardin³⁵ et de la revue de l'Ordre⁷, nous croyons, comme Storck, que l'un ou l'autre Baume provient du service de santé de l'Ordre qui était très bien organisé comme l'ont montré Jardin³⁵ et Robert³⁶, spécialement pour la pharmacie. Plusieurs médicaments maltais sont bien connus : onguent rosat, langues de Saint-Paul, pierre de belzoar, etc.

Il nous faut néanmoins indiquer que cette hypothèse s'oppose à ce qu'écrit Poussier³⁷ à propos de l'ouvrage de J. de Renou qui, au début du XVII^e siècle, présente une formule d'un baume, le *balsamum mira-*

31. DORVAULT F., *op. cit.*, réf. 2, p. 1685 et 21^e édition, Vigot, Paris, 1982, p. 1652.

32. STORCK J., *Le Baume du Chevalier de Saint-Victor, alias le Baume du Commandeur de Pernes*, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1998, n° 320, p. 439-446.

33. LEMERY N., *Pharmacopée universelle*, chez Laurent d'Houry, Paris, 2^e édition, 1716, p. 925-926. Nicolas Lemery, né à Rouen en 1645 et mort à Paris en 1715, fut apothicaire privilégié, professeur de chimie au Jardin du roi, membre de l'Académie des sciences. Il est l'auteur de plusieurs autres ouvrages célèbres : *Traité universel des drogues simples* paru en 1698 et *Cours de chimie* de 1675, réédité un grand nombre de fois et qui fit autorité pendant des décennies.

34. La pituite est l'une des quatre humeurs cardinales de l'organisme selon les théories anciennes de la médecine. En pathologie, elle désigne un vomissement glaireux matinal survenant chez les alcooliques et les sujets atteints de maladies de l'estomac. C'est aussi la mucosité des fosses nasales.

35. JARDIN PEM., *Le service de santé de l'Ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*, Thèse de doctorat d'Etat en pharmacie, Nantes, 1972, n° 15, 350 p. Le chapitre 4, p. 243 à 250, est consacré au Baume et son auteur attribue la mise au point du baume au commandeur de Pernes.

36. ROBERT G., *L'art de la pharmacie et l'Ordre de Malte. Le moniteur des pharmacies et des laboratoires*, 1982, n° 1506, p. 859-860.

37. POUSSIER A., *Historique de quelques médicaments anciens inscrits au Codex de 1884*, Cagniard, Rouen, 1909, vol. 1, p. 25-26.

RENOU (J. de), *Le grand dispensaire médical contenant cinq livres des Institutions pharmaceutiques, ensemble trois livres de la Matière médicale, avec une Pharmacopée ou Antidotaire fort accompli*, traduction du latin, Rigaud, Pierre et associés, Lyon, 1624, p. 905 (édité en latin par Societatem Minimam, Paris, 1623, p. 301).

PARIS R., *La pharmacopée gauloise*, *Bulletin de l'ordre des pharmaciens*, 1980, n° 237, p. 1527-1538.

bile, dont Pernes se serait inspiré. S'il y existe effectivement certaines ressemblances, la formule de Renou nous semble cependant assez éloignée de celle du Baume du commandeur. Toutefois, comme Renou donne l'impression de bien connaître les baumes vulnéraires et en indique plusieurs formules, il peut avoir inspiré les "inventeurs de recettes", d'autant que de nombreuses drogues exotiques d'origine méditerranéenne et moyen-orientale, comme celles qu'on trouve dans le Baume, auraient déjà été connues des druides et guérisseurs gaulois³⁷.

Quoi qu'il en soit, si nous nous en tenons à notre hypothèse, pourquoi un ordre militaire et hospitalier, dont l'activité guerrière terrestre, puis maritime, avait comporté et comportait des combats, n'aurait-il pas eu dans sa pharmacopée une ou plusieurs formules de médicaments destinés à assurer une cicatrisation aussi bonne et rapide que possible des blessures par arme blanche ou à feu ? Allons plus loin. Ne peut-on pas penser que l'un ou l'autre baume, ou le baume d'abord "unique" dont la formule aurait varié ensuite au cours du temps et selon ses préparateurs ou selon la disponibilité des drogues ou selon leur efficacité comparée, proviendrait des territoires du Levant où l'Ordre avait été établi : la Terre Sainte, Chypre, Rhodes (qui, lors de sa prise en 1306, était une possession de Byzance³⁸) ? Sans doute n'y avait-il à l'origine qu'une formule et que celle-ci, à force d'essaimer et de subir des modifications, a fini par nous faire croire à l'existence d'un grand nombre de recettes ayant des origines différentes...

Plusieurs observations nous invitent à cette hypothèse. D'abord l'un des noms, *Baume persique*, nous renvoie à des territoires moyen-orientaux. Ensuite les origines des constituants du Baume que les ouvrages sur les plantes médicinales³⁹ situent souvent dans cette région de la planète : Somalie, Yémen et Inde pour la myrrhe, Somalie et Arabie pour l'oliban (encens), océan Indien et mer Rouge pour l'aloès, Asie mineure pour le storax, Inde pour le musc (qui rentre dans la formule de Lemery).

On connaît assez bien aujourd'hui les interpénétrations des civilisations occidentales (Athènes, Rome) et orientales (Perse, Inde, Arabie, Chine, etc.) et les échanges et "héritages" scientifiques et médicaux qui en ont résulté au fil des siècles, des conquêtes et des déclin... Donnons ici seulement deux exemples issus de l'ouvrage de Dousset³⁸ : *Les Arabes recueillent l'héritage pharmaceutique des civilisations grecque et latine, mais aussi indienne, assyrienne et juive, et Byzance transmettra à l'Europe la thérapeutique des Perses, des Arabes, des Chinois, et, bien sûr, des Grecs et des Latins*. Après la prise de Jérusalem par les Croisés en 1099 et sa reprise par les Turcs en 1187, les croisades suivantes échoueront sur les plans politique et religieux, mais elles favoriseront les contacts de l'Occident avec l'Orient et avec la civilisation arabe. Dans son ouvrage *La vie quotidienne des Templiers*³⁹, Bordonove laisse entendre que ces derniers *tenaient des Arabes ... divers remèdes notamment tirés des plantes*. On peut penser qu'il a pu en être de même pour les chevaliers de Malte ou qu'il ont pu hériter de formules de leurs prédécesseurs.

Si l'empirisme a certainement eu une part importante dans la mise à jour des propriétés pharmacologiques des constituants du Baume, il faut reconnaître que les Anciens ne s'étaient pas trompés, quelle qu'en soit l'origine véritable. En effet, en les envisageant dans l'ordre de la formule de Pomet, les ouvrages³⁹ indiquent que le baume sec - qui est le baume de Tolu - est un stimulant et un cicatrisant ; que le storax en larmes - baume oriental issu de la plante *liquidambar*, se présentant en morceaux irréguliers jaunâtres - est vulnéraire et cicatrisant ; que le benjoin est cicatrisant dans les brûlures, engelures, crevasses et ulcères ; que l'aloès cicotrin (ou socotrin ou succotrin, réputé le meilleur) est susceptible *d'arrêter le sang d'une plaie et favorable dans les dermatoses et les brûlures* ; que la myrrhe des rois mages et du *Cantique des Cantiques* a la réputation de *réunir les organes, consumer les humeurs et préserver de toute corruption* (ce qui est le cas lors des infections), - ces produits sont des détersifs et des dessiccateurs qui permettent le "nettoyage" des plaies et favorisent la cicatrisation - ; que l'oliban -

38. DELAVEAU P., *Histoire et renouvellement des plantes médicinales*, Albin Michel, collection "Sciences d'aujourd'hui", Paris, 1982, chap. 3 à 6, p. 45-77, passim.

DOUSSET J.C., *Histoire des médicaments des origines à nos jours*, Puyot, Paris, 1985, chap. I à III, p. 13-87, passim.

PLATÉARIUS, *Le livre des simples médecines*, Vilo-Bibliothèque nationale, Ed. Ozalid et Textes cardinaux, Paris, 1986, 361 p., passim.

39. BORDONOVE G., *La vie quotidienne des Templiers au XIII^e siècle*, Le grand livre du mois/ Hachette, Paris, 2000, p. 85.

ou encens, des mêmes rois -, est résolutif, antiseptique et stimulant ; que le millepertuis (ou hypericum ou herbe de la Saint-Jean, connu de Pline et Hippocrate) est astringent, cicatrisant et antispasmodique.

L'angélique, pour sa part, n'était pas connue des Anciens, mais elle est parée de nombreuses vertus divines, d'où son nom ; c'est un stimulant et un stomacique, et on la trouve dans plusieurs médicaments vulnéraires. Ainsi, le "merveilleux" de la myrrhe et le "divin" de l'angélique se mêlent aux propriétés avérées des autres constituants du Baume. Il en est de même de l'ambre et du musc de la formule de Lemery. Selon Reutter de Rosemont ⁴⁰, ce sont les Pères Récollets qui ont adjoint ces deux constituants à la formule, à une date que cet auteur ne précise pas. De nombreuses mentions des propriétés de toutes ces plantes et drogues se trouvent dans les ouvrages de botanique anciens ou récents.

La troisième observation vient des remarques faites à la fin de la monographie du "Dorvault" : *Le Baume des Turcs* (ne diffère du Baume du Commandeur) que par du storax en plus et l'angélique et l'hypericum en moins (par rapport à la formule actuelle du Baume qui ne contient plus de storax). Or ces deux espèces (angélique et hypericum), sont des plantes domestiques et non pas des plantes étrangères ce qui autorise à faire l'hypothèse de modifications apportées au Baume par les Occidentaux. Par ailleurs, le nom de Baume des Turcs est significatif. Les chevaliers de Malte ont abandonné Rhodes après la victoire de Soliman le Magnifique et ont longuement combattu les Turcs.

À notre avis, l'origine du Baume du commandeur se trouve chez les Turcs, où sa formule, plus simple que celle de Pommet puis de Lemery, ne comportait que des plantes "originales" du Proche-Orient. Passée en Occident au moment des Templiers, ou plus tard, des chevaliers de Malte, et dans des circonstances qui figurent peut-être dans les archives de l'Ordre, cette formule a subi des ajouts ou des adaptations qui sont

peut-être dus à Gaspard de Pernes ou à un (aux ?) chevalier(s) de Saint-Victor, ou à des auteurs inconnus plus anciens.

Quelques autres médicaments contre les blessures

Il n'est pas étonnant de trouver traces et emplois de médicaments d'usage externe destinés aux soins des plaies et des blessures à une époque où l'on se bat beaucoup, où l'on est beaucoup dehors et où les activités physiques, donc les coups, les chutes, etc., sont nombreux et où les notions d'hygiène sont modestes et celles de bactériologie inexistantes. Aussi la présence de substances antiseptiques dans ces préparations n'est-elle pas étonnante à nos yeux, même si cette propriété était inconnue à l'époque... Chez les Sumériens, on savait que l'alcool dissout les gommés et les résines, et que celles-ci ont des effets antiseptiques, vulnéraires, résolutifs et balsamiques ⁴¹.

Sans chercher à être exhaustifs dans la présentation de ces remèdes qui sont très nombreux, et sans indiquer leur formule, nous citerons ici l'eau d'Alibour (ou d'Alibout ou Dalibour) ⁴², l'eau d'arquebusade (ou eau vulnéraire spiritueuse), le baume vert de Metz, l'huile de scorpion (qui contient du Baume du Pérou, antiseptique et cicatrisant voisin du baume de Tolu, de la teinture de myrrhe et de l'aloès, et se rapproche donc du Baume du commandeur), le baume samaritain ⁴³, l'élixir vulnéraire de Burrhus qui ne diffère du Baume du commandeur que par de la laque en grains et du nard des Indes ⁴³ en plus ³¹, etc.

Le Baume du commandeur jusqu'à nos jours et en Lorraine

Depuis la parution des ouvrages de Pommet puis de Lemery, le Baume du commandeur a fait l'objet de nombreuses mentions dans les pharmacopées, les formulaires, les ouvrages de pharmacie comme le célèbre

40. REUTTER DE ROSEMONT L., *Histoire de la pharmacie à travers les âges*, tome II "Du XVII^e siècle à nos jours", Peyronnet et Cie, Paris, 1931, p. 143-144.

41. LIMET H., *Pharmacopée et parfumerie sumériennes*, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1978, n° 238, p. 147-159.

42. LECLERC H., *En marge du Codex*, *Notes d'histoire thérapeutique*.

Masson, Paris, 1924, p. 65-70 (Baume du commandeur et Baume samaritain) et 77-79 (Eau d'Alibour).

43. Selon Dorvault, le nard est formé de rhizomes et de racines de diverses plantes de la famille des Valérianiacées, d'odeur forte et agréable et de saveur amère et aromatique.

Dorvault déjà mentionné, etc. Il figure par exemple dans la *Pharmacopée parisienne* de Martinenq en 1748, la *Pharmacopée universelle* de Quincy en 1749 ou la *Pharmacopée générale* publiée à Strasbourg en 1783 par Spielmann. Il apparaît normal aussi que les ouvrages de médecine vétérinaire le mentionnent puisqu'à son origine chez Pomet, il est indiqué dans *l'encloûture des chevaux*. Signalons donc sa présence dans la *Matière médicale...* de Bourgelat en 1765 (44).

Au XVIII^{ème} siècle, le Baume est donc présent chez les apothicaires. A Nancy, il figure parmi les *médicaments (sic) simples et composés qui doivent se trouver chez les apothicaires selon l'arrêt de la Cour souveraine du 29 may 1752*. Son prix est de 1 livre 10 sols l'once⁴⁵. Ses vertus et usages sont vantés par des feuillets publicitaires. L'un d'eux, publié il y a quelques années⁴⁶, fait aussi la promotion d'autres médicaments et se termine par la mention : *se vendent chez le Sieur Commandeur de Perne*, ce qui ne manque pas d'étonner quand on sait que Pernes n'est réputé être l'auteur que du seul baume qui porte son nom et qu'il était déjà mort en 1696 ! En 1762, à Paris, rue de Martyrs, est vendue la *teinture balsamique du sieur Caillot* qui est indiquée dans les brûlures, les coupures, les coups, les entorses, les rhumatismes, les piqûres, les maux de tête, les encloûtures des chevaux, mais pas les vieilles plaies. Ne s'agirait-il pas du Baume du commandeur ? Caillot est aussi l'auteur du *Baume d'Arabie*, merveilleux pour les ulcères, les panaris, etc.⁴⁷.

Toujours à Nancy, le Baume est présent sous le nom d'*alcool balsamique* dans la *Pharmacopée de Nancy* que la corporation des apothicaires de la ville doit rédiger depuis longtemps, mais qui n'est prête à être publiée en latin qu'en 1790 et dont la Révolution retarde l'impression. François Mandel, ancien premier juré de la maîtrise des apothicaires et principal auteur du projet, la fait publier en latin et en français à partir

de nivôse an III (1795)⁴⁸. Le fonds ancien de la Bibliothèque de pharmacie contient un *Recueil de recettes et secrets...*⁴⁹ manuscrit et datant de l'an IX (1800-1801) qui n'a encore jamais été l'objet d'une étude et qui contient successivement le mode de préparation et les indications du *Baume de St Victor*, puis du *Baume de Commandeur*, de *Baumé* et, plus loin, une *Recette pour les chutes coups contusions* dont la formule n'est pas sans ressemblances avec celle du Baume. *La vertu du Baume (sic)* occupe ensuite une page et demie...

C'est en 1819 que paraît la première édition du *Code des médicaments ou Pharmacopée française. La teinture balsamique, vulgairement (sic) appelée Baume du commandeur*, y figure. Si le mode opératoire diffère de celui des formules primitives, les constituants décrits précédemment sont présents⁵⁰. En 1843, le musc et le succin en sont supprimés et le baume de Tolu remplace le baume du Pérou. L'édition de 1908 du Codex enlève le storax, élève légèrement le titre de l'alcool et préfère une macération à la digestion⁵¹. Depuis, le Baume est resté un médicament classique et, s'il ne figure plus à la *Pharmacopée* depuis l'édition de 1949, il reste encore présent dans de nombreux formulaires pour les coupures et les engelures. De nos jours, il se présente sous la forme d'un liquide limpide et fluide, brun, d'odeur aromatique et agréable, se troublant par addition d'eau.

Nous terminerons en citant un dernier remède, présenté depuis longtemps par Dorvault comme étant une *variante* du Baume du commandeur, et qui nous ramènera en Lorraine. Il s'agit du *Baume sympathique* dont il est écrit dans l'édition de 1910 : *remède populaire dans certaines localités contre les chutes, efforts, lumbagos, coupures, à l'extérieur ; et à l'intérieur, à la dose d'une cuillerée à café par jour*. Cette recette a été communiquée à l'auteur par *Maillet et Nicklès*. Ses constituants sont exactement ceux de la *Recette pour*

44. BOURGELAT C. *Matière médicale raisonnée ou précis des médicaments à l'usage des élèves de l'École royale vétérinaire*, Lyon, 1765, p. 167-168. Claude Bourgelat, né à Lyon en 1712, fonda la première École vétérinaire à Lyon en 1761, puis celle d'Alfort (aujourd'hui Maisons-Alfort) en 1765.

45. TÉTAU A.J. *Les apothicaires de Nancy au XVIII^{ème} siècle*, Thèse de doctorat d'Université en pharmacie, Nancy, 1932, Occitania, Paris, 1932, p. 69. A Rennes en 1759, l'once vaut une livre (Hauteville, thèse de doctorat d'Université en pharmacie, Strasbourg, 1954, p. 88).

46. Vieux papiers... Le baume du Commandeur de Perne, *Revue d'histoire*

de la pharmacie, 1995, n° 305, p. 150.

47. DURRY R., *Contribution à l'histoire de la spécialité pharmaceutique. A propos de quelques esprits, élixirs, teintures et liqueurs*, Thèse de doctorat d'Université en pharmacie, Strasbourg, 1955, n° 711, imprimerie La médicale, Paris, 1955, p. 51-52.

48. MARTIN J. et LABRUDE P., *La Pharmacopée de Nancy de François Mandel*, *Revue d'histoire de la pharmacie*, 1999, n° 323, p. 317-324. Sur l'exemplaire consulté à la bibliothèque de pharmacie, le Baume figure en page 190 en français et 191 en latin.

les chutes, coups... de la Soeur Hyldegarde ⁴⁹... Le nom de Maillot est bien connu à Toul où il se rencontre encore de nos jours et où le lieutenant général du bailliage en 1789 portait ce nom ⁵⁰, ainsi qu'à Briey avec plusieurs officiers de santé et surtout le médecin-inspecteur François-Clément Maillot, qui y naquit en 1804 et décrivit le traitement du paludisme par le sulfate de quinine ⁵¹. Ce dernier est un contemporain de Dorvault (1815-1879). Quant au nom Nicklès, il a été porté par plusieurs pharmaciens d'origine alsacienne dont certains s'expatrièrent à Nancy, Besançon ou Romilly-sur-Seine et connurent la célébrité ⁵². S'il s'agit ici d'un membre de cette famille, il nous semble que ce serait Joseph-Adrien (1853-1936), auteur en 1923 d'une plaquette sur la flore et la botanique médicale de l'ancienne Palestine ⁵³.

Conclusion

Toul a donc vraisemblablement été le lieu de l'échange, à la fin du XVII^e siècle, de la formule d'un médicament certainement très ancien et "venu" du Moyen Orient, - et dont bien sûr on ignorait alors qu'il serait toujours mentionné et utilisé trois siècles plus tard -, entre deux personnages sans doute importants

de la ville du Toul de cette époque, le Commandeur de Pernes, commandeur de Libdeau et de Xugney, et M. de La Vallée de Rarécourt de Pimodan, Lieutenant du Roi, membre d'une illustre lignée toujours existante.

Si nous ignorons les raisons de ce transfert "toulois" et de celui qui suivit avec le marchand droguiste et épicier parisien Pomet, nous savons par contre que cet échange se fit directement et aboutit à l'inscription de la formule dans un des premiers et des plus célèbres ouvrages de matière médicale, c'est-à-dire "de la matière dont on fait les médicaments". Beaucoup d'éléments nous manquent encore et nous manqueront sans doute définitivement dans l'histoire du Baume du commandeur. Cette modeste étude nous a cependant permis de repréciser quelques points de l'histoire de Toul et d'émettre plusieurs hypothèses sur l'origine de ce médicament vénérable et célèbre. Il reste maintenant à entreprendre d'essayer de les vérifier.

Les auteurs remercient Mme Kassel, conservateur des collections de l'Ordre national des pharmaciens, et M. Hachet, conservateur du Musée de Toul, pour la communication de documents sur le Baume du commandeur.

49. *Recueil de recettes et secrets expérimentés par la Soeur Hyldegarde NITZELER, ancienne pharmacienne de l'Hôpital militaire de Nancy (sic) actuellement oecologue (sic) et directrice de l'Hospice civil et militaire de Pont-à-Mousson, Pont-à-Mousson l'an IX (1800-1801). Fonds ancien de la section de pharmacie du Service commun de documentation de l'Université Henri Poincaré-Nancy 1, p. 5, 6 et 187-189 (recette pour les chutes coups, contusions, &c).*

50. *Code des médicaments (sic)*, Hacquart, Paris, 1819, p. 105. Le nom habituellement donné à l'ouvrage est *Codex*.

51. RICHARD E., *Les interrogations et les errements du lieutenant gé-*

ral du bailliage. Dans : *La révolution à Toul 1788-1795*, Association Le Pélican, Toul, 1989, p. 37 et passim.

52. LARCAN A., *Le Médecin-inspecteur F.C. Maillot, Annales médicales de Nancy*, 1979, vol. 18, p. 1079-1096.

53. LE MINOR J., *Les Nicklès, une dynastie de pharmaciens et scientifiques originaires d'Erstein (Bas-Rhin)*. *Journal de médecine de Strasbourg*, 1992, vol. 23, n° 10, p. 603-606.

54. NICKLÈS A., *Le monde végétal chez les Hébreux, usages et coutumes*. Jobard, Dijon, 1923, 31 p.